

CEF 6 et 7 avril 2022

Résolution générale

Ni trêve sociale, ni union sacrée : pour un syndicalisme libre, indépendant et revendicatif !

La CEF inscrit son mandat dans la déclaration adoptée à l'unanimité par le Comité Confédéral National des 30 et 31 mars 2022.

Avec la cgt-FO, la CEF « réaffirme son soutien et sa solidarité à l'égard de la population, des travailleurs et de leurs syndicats en Ukraine, qui sont les premières et principales victimes, comme cela est toujours le cas dans tous les conflits, comme elle affirme son soutien avec la population et les militants en Russie qui rejettent la guerre, appellent à la paix et subissent la répression. »

Pour la CEF, il faut des milliards pour les services publics et les salaires, pas pour la guerre !

Les milliards débloqués par le gouvernement français pour la guerre profitent d'abord aux marchands d'armes et à leurs actionnaires, mais certainement pas aux salariés. Ce sont de nouvelles coupes budgétaires que vont connaître les hôpitaux, l'École, les services publics.

A l'heure où les prix flambent, où le président-candidat annonce la retraite à 65 ans, la CEF, avec la cgt-FO, « ne s'engagera dans aucune politique d'accompagnement, de co-législation, ou même d'union nationale sous aucun prétexte, pas même la guerre. »

Avec la cgt-FO, la FNEC FP-FO réaffirme son indépendance et précise que notre organisation « A la veille d'échéances électorales politiques importantes en France, (...) fidèle à ses principes fondateurs, fidèle à la Charte d'Amiens, dans le respect des opinions politiques, philosophiques et religieuses de tous ses adhérents, ne donnera aucune consigne de vote. »

Avec la cgt-FO, la CEF « exprime à nouveau le refus de vivre sous un régime d'urgence permanent, et appelle au rétablissement de toutes les libertés individuelles et collectives, dont les libertés syndicales, et la réintégration de tous les salariés suspendus du fait du passe sanitaire. »

A ce titre, la CEF exige des pouvoirs publics l'abandon de toutes poursuites à l'égard d'Elie Domota en Guadeloupe et de tous les syndicalistes.

Avec la cgt-FO, la CEF « réaffirme sa détermination à défendre sans faiblesse le droit de manifester et le droit de grève. »

La CEF appelle ses syndicats à s'inscrire dans les initiatives interprofessionnelles en défense des revendications.

.../...

I. Défense des retraites et de la protection sociale

Avec la confédération, la CEF réaffirme « *la détermination à combattre tout retour de quelque réforme des retraites visant à supprimer tous les régimes existants, fondés sur la solidarité intergénérationnelle, et à reculer l'âge de départ (âge légal, âge pivot ou d'équilibre, durée de cotisation).* »

La CEF rappelle qu'avec la confédération, la FNEC FP-FO continuera à agir contre toutes les tentatives visant à remettre en cause les principes mêmes de la sécurité sociale de 1945 fondée sur le salaire différé et la solidarité intergénérationnelle.

La CEF a pris connaissance de la décision de la FGF-FO de ne pas signer l'accord de méthode relatif au volet « prévoyance » de la PSC. Cela confirme la justesse de l'analyse de la FNEC FP-FO et sa décision de voter contre la signature du volet « santé » de la PSC, qui remet en cause le Statut, introduit l'obligation d'adhésion pourtant rejetée par la confédération en 2013, et ouvre la porte aux appétits des assurances privées.

II. Pour l'augmentation immédiate et générale des traitements, des salaires et des pensions

La CEF constate l'inflation galopante, qui conduit pour la 3ème fois en 6 mois à l'augmentation légale du SMIC. Le refus du gouvernement d'augmenter dès maintenant la valeur du point d'indice aboutit à un nouveau rabetage des carrières et à une paupérisation aggravée des personnels. Dans ce contexte, l'annonce, par le gouvernement actuel, d'une revalorisation du point d'indice après les élections est une énième provocation.

La CEF s'oppose à toute forme d'individualisation des rémunérations (salaire au mérite, rémunération indemnitaire aux dépens de la rémunération indiciaire...) et au paquet salarial. Elle revendique l'intégration des primes et indemnités dans le traitement indiciaire.

Elle revendique une revalorisation sans délai de la valeur du point d'indice incluant la perte du pouvoir d'achat subie depuis 2000. Avec l'UIAFP-FO, elle exige l'ouverture immédiate de négociations pour l'augmentation générale des traitements, des salaires et des pensions.

La CEF réaffirme l'exigence de l'augmentation immédiate de 183€ indiciaires pour l'ensemble des personnels de la Fonction publique à l'image de ce qui a été arraché par les personnels soignants.

La CEF exige une revalorisation des frais de déplacement et de l'ISSR à la hauteur de l'augmentation des prix du carburant et invite les syndicats départementaux à faire signer la pétition nationale.

III. Arrêt immédiat du démantèlement de l'École publique et des statuts

La CEF exige l'abandon immédiat de l'expérimentation marseillaise et refuse sa généralisation présentée par E. Macron. Dans la droite ligne de la loi Rilhac, cette mesure instaurerait un statut de supérieur hiérarchique pour les directeurs qui pourraient choisir leur équipe et « récuser des profils. »

Il s'agit bien d'aggraver toutes les mesures de territorialisation prises par les gouvernements successifs, et contre lesquelles les personnels résistent toujours.

Dans la logique de l'expérimentation marseillaise et des propositions du « Grenelle » du ministre Blanquer, E. Macron veut ouvrir la voie au recrutement local en supprimant les concours, ce qui signifierait la fin du recrutement statutaire, la fin des statuts nationaux, la fin de l'École publique et laïque.

E. Macron envisage d'ailleurs de fusionner l'Éducation nationale et Jeunesse et sport avec le ministère de l'Enseignement supérieur et celui de la Culture, où les logiques de territorialisation, de désengagement de l'Etat et, finalement, de privatisation ont également été engagées depuis des années.

La CEF combat ces mesures et, avec la cgt-FO, « *réaffirme (...) sa détermination à défendre les statuts des personnels, à commencer par le statut général des fonctionnaires, contre la contractualisation et la précarisation des emplois.* »

La CEF revendique la titularisation de tous les personnels (contractuels, AED, AESH...) qui le souhaitent et invite ses syndicats à faire signer la pétition FNEC FP-FO/FCPE pour un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH et l'abandon des PIAL.

La CEF soutient toutes les mobilisations engagées pour la satisfaction des revendications des AESH (dans le 94 en grève depuis le 10/01/22 avec leurs OS, et celles annoncées dans le 40, dans l'académie de Toulouse...)

La CEF se félicite de la réussite de la 6ème convention nationale des AESH du 23 mars 2022 où 76 départements étaient représentés avec la FCPE, et où le comité national des AED a indiqué s'engager pleinement dans les mobilisations à venir.

La CEF reste opposée à l'obligation vaccinale et continue d'exiger la réintégration des personnels suspendus avec versement rétroactif des traitements non versés.

IV. Défense du droit à l'instruction et de la formation professionnelle sous statut scolaire

Au cœur des mesures envisagées par le Président Macron figure un rapprochement entre l'École et les entreprises. Il entend réformer le lycée professionnel sur le modèle de l'apprentissage, avec « *un partenariat beaucoup plus étroit avec les entreprises* ».

Son programme, qui est celui du patronat, c'est de mettre en place l'apprentissage de la 5^{ème} aux études supérieures.

E. Macron a également déclaré que les universités doivent mettre en place « *des formations professionnelles tout au long de la vie [...] et qui [...] ont vocation à être payantes* ».

Son projet se situe dans la droite ligne de l'ACNI « *formation professionnelle* », qui prévoit de faire de l'apprentissage la voie prépondérante de la formation professionnelle. La CEF se félicite que la confédération ait refusé de signer l'ACNI.

La CEF défend les diplômes nationaux avec des épreuves terminales et anonymes et revendique le rétablissement du bac. La CEF réaffirme son attachement indéfectible à l'enseignement professionnel initial public laïque, sous statut scolaire, dans des établissements spécifiques, les Lycées Professionnels.

Elle revendique l'accès de tout jeune à une formation qualifiante débouchant sur des diplômes nationaux. En cela, elle s'oppose à ce que les blocs de compétences se substituent aux titres et diplômes nationaux pour ne répondre qu'à une demande d'employabilité locale et immédiate.

La CEF revendique l'abrogation de la loi Pénicaud « pour la Liberté de choisir son avenir professionnel ».

La CEF revendique le rétablissement du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire dès 2022. Elle invite tous les syndicats de la FNEC FP-FO à continuer de faire signer la pétition intersyndicale qui demande ce rétablissement.

L'actuel président de la République a déclaré : « *On ne pourra pas rester durablement dans un système où l'enseignement supérieur n'a aucun prix pour la quasi-totalité des étudiants, où un tiers des étudiants sont considérés comme boursiers [...]* ». Face à cette annonce, la CEF réaffirme son attachement à une Université publique, laïque, gratuite pour tous et s'opposera à toute tentative de la rendre payante.

La CEF refuse toute tentative d'embrigader la jeunesse, que ce soit à travers la généralisation du Service National Universel dont elle demande l'abandon, ou bien à travers l'incitation des jeunes à s'engager dans l'armée en échange d'une allocation pour financer leurs études.

.../...

V. Arrêt des suppressions de postes, rétablissement des postes supprimés

Les postes manquent partout et la casse se poursuit. Dans de nombreux départements, des mobilisations ont lieu contre ces mesures inacceptables. La CEF soutient toutes ces initiatives et revendique l'arrêt des fermetures et la création de tous les postes statutaires nécessaires.

Avec la réforme Blanquer retardant le concours à Bac+5, le nombre de candidats va encore baisser drastiquement, au point que le ministère refuse de communiquer le nombre de candidats !

La CEF revendique l'abandon de la mastérisation et le retour à des concours à Bac+3 avec une véritable année de formation professionnelle initiale.

VI. Élections : construire le vote FO

La CEF se félicite des premières initiatives prises par les syndicats et les sections fédérales pour réunir les instances et associer les militants, les syndiqués à la constitution des listes FO aux élections professionnelles, pour organiser méthodiquement les tournées dans les écoles, établissements, services et proposer à tous les adhérents, aux collègues, d'être candidats sur les listes aux CAP, aux CSA.

Des premiers résultats notables avec d'ores et déjà des listes bouclées et déposables montrent la grande détermination et l'engagement de nos adhérents et sympathisants.

La CEF invite les syndicats et les sections fédérales, en lien avec les coordinations interfnec, à étendre cette campagne pour la constitution des listes de la FNEC FP-FO dans tous les départements, académies, dans tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche toutes les structures, dans tous les corps.

La CEF apporte tout son soutien aux camarades de la SFN-FO-FPA dans le cadre de l'élection des représentants des salariés au conseil d'administration de l'AFPA qui se déroulera du 20 au 27 avril 2022.

La CEF invite les syndicats et les sections fédérales à poursuivre l'élaboration du cahier des votants. En premier lieu, la CEF invite tous ses syndicats à amplifier la campagne d'adhésion et de ré-adhésion et rappelle que nos syndiqués constituent le premier socle de notre cahier de votants. Elle invite les syndicats à engager tous les adhérents dans l'élaboration du cahier des votants sur la base des adhérents, contacts, des campagnes syndicales engagées, des pétitions signées...

Adoptée à l'unanimité